

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n°2

A retenir :

Pas de traitement à prévoir pour le moment

Mildiou :

Risque nul

Pas de traitement

Oïdium:

Pas de traitement. Le premier traitement est à prévoir au stade 6-7 feuilles étalées.

Excoriose – érinose

Pas de traitement

Sauf cas particulier de parcelles très sensibles. Vous pouvez alors appliquer un soufre.

Le risque de gel jusqu'à vendredi impose que les parcelles enherbées soient bien tondues. L'herbe montant dans le cep à moins de 20 cm des feuilles augmente le risque.

Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade. Cependant, des alternatives préventives existent

Vous trouverez ci-dessous différents liens:

- pour retrouver l'ensemble des matières actives des produits utilisables :

[e-phy catalogue produits phyto](#)

- l'état des lieux 2017 des résistances aux différentes molécules utilisées

http://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Note_technique_commune_Vigne_2017_Vdef_cle8e7ec3.pdf

- le référentiel des produits phyto 2016 établi par les chambres d'agriculture du Val de Loire.

Vous y trouverez une liste de produits classés par matière active, avec les recommandations d'usages (limitation du nombre de traitement ...). Attention, la réglementation pouvant évoluer, ce référentiel est valide à la date d'actualisation du 01/01/2016.

http://www.indre-et-loire.chambagri.fr/uploads/media/Referentiel_Phyto_2016.pdf

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Rédaction: Véronique Sarrot